

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 24

Artikel: Leçon de chimie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207841>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou sur espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

En vente au Bureau du « Conteur » Etraz, 23 (1^{er} étage).

Causeries du « Conteur vaudois ». — Choix de morceaux français et patois, prose et vers, parmi les plus populaires. Illustrations de Ralph Favey. Grognuz et l'Assesseur, récit humoristique des aventures de trois Vaudois, à Paris, à Berne et Fribourg, pendant le Tir fédéral. Illustrations de Ralph et de J.-H. Rosen. » 2 50

La vilhe melice daô canton de Vaud, par C.-C. Denéréaz. » 1 —

LES PREMIERS BALLONS EN SUISSE

DES milliers de personnes ont assisté, il y a quinze jours, aux prouesses des aviateurs sur les Plaines-du-Loup, près de Lausanne. Ce spectacle les a vivement intéressés; il ne leur a pas tourné la tête. Préparées par la lecture des journaux illustrés, nombre d'entre elles, tout en acclamant les hommes volants, ont trouvé bien naturel qu'ils se comportassent chez nous comme se comportent ailleurs des centaines de leurs frères montant biplans ou monoplans. On était moins blasé que cela à la fin du XVIII^{me} siècle, et il n'y a qu'à feuilleter les publications de cette époque pour se faire une idée de l'enthousiasme que suscita le départ des montgolfières à Soleure, à Bâle, à Berne, à Zurich, à Lucerne, à Genève.

Il y avait quelques mois à peine que les frères Etienne et Joseph Montgolfier, fabricants de papier à Annonay, avaient lancé leur premier ballon gonflé à l'air chaud (5 juin 1783), que dans diverses régions de la Suisse ils trouvèrent de nombreux imitateurs, si bien que certains cantons se virent contraints de prendre des mesures sévères pour prévenir les accidents. Un mandat du gouvernement bernois, du 22 mars 1784, interdit sous peine d'une forte amende le lâcher des engins « dits ballons », portant un réchaud allumé, à cause du danger d'incendie, et n'autorise que les expériences au moyen des aérostats gonflés au « gaz inflammable » (hydrogène).

Le 24 mai 1784, à Kienberg près Olten, deux maisons à toiture de chaume faillirent être incendiées par une montgolfière, dont le réchaud mit le feu à une palissade, ainsi qu'à un arbre fruitier. Sur quoi, le gouvernement soleurois ordonne qu'aucune « machine aérienne » ne volera désormais sans son autorisation, et que les contrevenants seront frappés d'une amende de 50 livres.

L'année suivante, le même gouvernement autorise le lancement d'une montgolfière confectionnée par quelques habitants de Soleure et dont ils se proposent d'embellir une fête de bienfaisance à l'intention de l'orphelinat de leur ville. « Ce ballon, disait un *Avertissement au public*, est non seulement fort bien établi, mais encore d'un gracieux effet. Sa forme est presque

entièrement sphérique. Il mesure 45 pieds de haut et 40 pieds de diamètre. Son volume est de 33,493 pieds et 576 pouces. Il sera rempli de gaz montgolfique. Avec ce qu'il emportera dans les airs, il pèsera 4 quintaux et 31 livres. Au reste, il se signalera de lui-même à l'attention de tous. Surpassant d'autres ballons dans son vol, ainsi que dans l'intention qui le fait partir, il ira proclamer bien haut dans le ciel, par dessus les nuages, les sentiments philanthropiques animant nos charitables dames et messieurs. »

A la même époque, on vit s'élever à Lucerne un ballon ayant la forme d'un octaèdre, construit par le moine Conrad Guggenbühler. Bien que le gaz dont il était gonflé n'eût pas été chauffé, de peur d'un accident, il atteignit une hauteur de 800 pieds, ce qu'on trouva merveilleux.

Le naturaliste et mathématicien David Breitinger lança à Zurich, en mai 1784, « le premier ballon construit dans cette ville selon les principes des frères Montgolfier ». Cet événement donna naissance à une foule d'écrits en prose et en vers. L'ascension devait avoir lieu le 8 mai; un vent assez violent la fit ajourner au 11, jour où elle réussit admirablement. Ces journées inspirèrent deux impromptus à l'un des curieux accourus à Zurich, Joseph von Beroldingen, chanoine de Spire et d'Hildesheim. Il envoya le premier à la Société helvétique, à Schinznach, dont il était l'admirateur passionné, et dédia le second à l'École secondaire de jeunes filles, qui venait de se fonder à Zurich.

Voici une traduction à peu près littérale de ces deux petits morceaux :

Le 8 mai.

Souffle seulement, vent taquin.
Au ballon montant dans la nue,
Je préfère le beau jardin
Dont s'est tant régalé ma vue :
Zurich l'avait fleuri partout
De ses filles les plus jolies...
Que bûche devienne du coup
L'insensible à telle magie !

Le 11 mai.

Noble, calme, presque timide,
Poussé par un gaz pur,
Le beau ballon dans l'air limpide
Gagna vite l'azur.
Ainsi s'élèvera votre âme,
O mes chères enfants,
Pourvu que, claire et sainte flamme,
Elle échappe aux méchants.

Une des expériences aéronautiques qui firent en Suisse le plus de sensation, ce fut celle du ballon parti de Bâle le 12 avril 1784 et qui atterrit près de Soleure, ayant, suspendu à son filet, un cabri enfermé dans une cage d'osier. A la grande surprise de ceux qui le recueillirent, l'animal n'avait nullement souffert de son singulier voyage. Un poète du crû, dont le nom ne nous a pas été conservé, rima à cette occasion le morceau que voici :

Le bouc et le cabri.

Par notre aérienne berline,
Un chevreau pimpant et fringant
Des rives du Rhin s'achemina.
— Hé! fait un bouc à cet enfant,
Que de choses, mon petit maître,
Tu vis pour sûr de toute part,
Toi qui lorgnas par la fenêtre
Des hardis châteaux du brouillard !
Bâle, la ville et les campagnes,
Soleure, ses prés, ses vergers,
Ses noires forêts, ses montagnes,
Même les pâtres, les bergers,
Chaque buisson, chaque brin d'herbe,
Il n'est rien sur quoi n'ait plané
Ton regard en ce vol superbe !
— Frère, répond le nouveau-né,
Je laissai toutes ces fadaïses
Et dans mon panier de jonc
Ne songeai qu'à prendre mes aïses.
— Parbleu ! tu suivis la façon,
Ne l'en déplaise,
Des voyageurs hurluberlus
Qui n'ont jamais rien vu.

Du haut de leurs aéroplanes, les hommes oïseaux voient-ils plus de choses que n'en vit le cabri de cette fable ? Ils devraient bien nous le dire. V. F.

Leçon de chimie. — Le professeur :
— Avec quoi purifie-t-on le sucre, brute ?
L'élève : Avec du noir, animal.

PROPOS D'UN VIEUX GARÇON

J'habite sur le derrière.



Comprenez-vous bien toute l'importance de cette simple constatation ? Avez-vous jamais réfléchi à l'influence que peut avoir sur les destinées d'un homme le fait d'habiter une chambre donnant non sur la rue, mais sur le derrière de la maison ?

Loin des bruits du dehors et des mouvements de la vie active et fiévreuse de la cité, l'homme qui habite sur le derrière est un isolé, presque un paria. Toutes sortes de choses lui sont interdites.

Il ne peut pas être pompier, — il n'entendrait pas les signaux d'alarme. — Il ne peut être reporter, — il ne sait rien de ce qui se passe. — Il ne peut même pas être amoureux.

— Mais pourtant ? direz-vous.
— Je vais vous le prouver.

Je vous ai donc dit que j'habite sur le derrière. Je vous avouerais aussi, qu'hélas, j'ai été amoureux. C'est un faible pardonnable. Vous verrez ce qu'il m'en a coûté de vouloir concilier les deux choses.

J'aimais une jeunesse adorable (elles le sont toutes, du reste, quand on aime). Elle avait des yeux de jais, des cheveux d'ébène, un sourire divin, une taille souple comme un jonc et riche de cette richesse plus désirable que tous les trésors d'un Rockefeller.

¹ Nous puissions ces renseignements dans une série d'intéressants articles du *Neues Solothurner Wochenblatt*.